



## Information sur la rémunération du nouveau CEO

**Paris, le 25 juillet 2024** – Dans le cadre de la nomination d’Alexis Lanternier en qualité de CEO à compter du 2 septembre 2024, le Conseil d’administration de Deezer (Paris Euronext : DEEZR ; ISIN : FR001400AYG6), lors de sa réunion du 25 juillet 2024, a déterminé, sur proposition du Comité de nomination et de rémunération, les éléments de rémunération décrits ci-dessous, qui s’inscrivent dans la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l’année 2024.

### Rémunération annuelle fixe :

Alexis Lanternier recevra une rémunération annuelle fixe de 550 000 euros qui sera versée au *pro rata temporis*.

### Rémunération variable annuelle :

La rémunération variable annuelle correspond à 100 % de la rémunération fixe annuelle (soit 550 000 euros bruts) pour des objectifs atteints à hauteur de 100 %, cette part étant portée à un maximum de 150 % de ce montant (soit 825 000 euros bruts) en cas de dépassement des objectifs, sans minimum garanti.

Cette rémunération variable est soumise à des critères de performance, financiers et non financiers, comprenant des objectifs quantitatifs et qualitatifs :

- 80% de la rémunération variable 2024 à calculer sur la base de conditions financières quantitatives, à savoir :
  - o Atteinte d’un certain niveau de chiffre d’affaires consolidé au cours de l’exercice 2024 (16% de la rémunération variable),
  - o Atteinte d’un certain nombre d’abonnés du Groupe (sur les segments BtoC et BtoB) à la fin de l’exercice 2024 (16% de la rémunération variable),
  - o Atteinte d’un certain niveau d’EBITDA ajusté au cours de l’exercice 2024 (16% de la rémunération variable),
  - o Atteinte d’un certain niveau de flux de trésorerie disponible au cours de l’exercice 2024 (32% de la rémunération variable),
- 20% de la rémunération variable de 2024 sera calculée sur la base de conditions qualitatives non financières (à savoir : KPI qualitatifs individuels et capacité à faire adhérer les salariés au projet de la Société).

Le Conseil d’administration, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, évaluera le niveau d’atteinte de chaque critère de performance sur la base d’objectifs prédéterminés et en ce qui concerne les critères financiers, après l’établissement des résultats financiers 2024.

Le montant de la rémunération variable pour l’exercice 2024 sera donc déterminé définitivement par le Conseil d’administration après validation des comptes annuels 2024 en fonction du niveau d’atteinte de ces critères de performance et payée au *pro rata temporis*.



Le versement de cette rémunération variable sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.

Mesures incitatives :

Alexis Lanternier pourra se voir attribuer des options de souscription d'actions et/ou des actions gratuites sous réserve du respect de conditions de présence et de performance. Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 216 000 actions gratuites (incluant la surperformance éventuelle) après la prise d'effet du mandat de Directeur général.

Clause de non-concurrence :

Durant les 6 mois suivant la cessation de son mandat pour quelque motif que ce soit (autre que le départ à la retraite), le directeur général a droit au versement d'un montant mensuel égal à 50 % de sa rémunération fixe, sauf si le Conseil d'administration libère le directeur général de cette obligation de non-concurrence (et étant précisé qu'aucune indemnité ne sera due si le dirigeant a plus de 65 ans au moment de la cessation de ses fonctions).

Indemnité de fin de contrat :

Il peut être mis fin aux fonctions du directeur général par la Société à tout moment et pour tout motif, avec ou sans motif valable, et sans indemnités de fin de contrat sous réserve dans chaque cas d'un préavis écrit de six (6) mois, à compter de la date de réception dudit préavis (non-applicable en cas de rupture au cours des six premiers mois d'exercice du mandat ou en cas de faute grave ou intentionnelle). Néanmoins le Conseil d'administration peut décider, à son entière discrétion, de supprimer/réduire ce préavis de six mois, à condition que la Société verse au directeur général un montant égal à la rémunération fixe qui lui aurait été versée pendant ce préavis.

\*\*\* FIN \*\*\*

**Contact Presse Deezer**

Jesper Wendel

[jwendel@deezer.com](mailto:jwendel@deezer.com)

**A PROPOS DE DEEZER**

Deezer est l'une des principales plateformes indépendantes au monde dédiées aux expériences musicales, réunissant les artistes et les fans, en offrant aux utilisateurs la possibilité de vivre la musique (Live the music). La société permet, grâce à sa plateforme évolutive disponible dans plus de 180 pays, d'accéder à un catalogue musical complet et de qualité, une expérience audio HiFi sans perte, ainsi que des fonctionnalités innovantes. Fondée à Paris en 2007, Deezer est désormais une entreprise globale comptant plus de 600 employés répartis en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Brésil et aux États-Unis, partageant tous une passion commune pour la musique, la technologie et l'innovation. Grâce à des partenariats stratégiques établis dans des marchés clés en Europe, en Amérique du Sud et en



**DEEZER**

Amérique du Nord, Deezer continue de créer de la valeur pour ses partenaires issus de nombreux secteurs, notamment les télécommunications, les médias, l'équipement audio et l'e-commerce, à travers sa marque et l'engagement des utilisateurs. En tant qu'acteur de pointe de l'industrie musicale, Deezer a été la première plateforme à mettre en place un nouveau modèle de rémunération des artistes depuis le lancement du streaming, permettant de rétribuer plus équitablement les artistes et la musique que les fans chérissent. Cotée sur Euronext Paris (Code : DEEZR. ISIN : FR001400AYG6), Deezer fait partie du segment Euronext Tech Leaders, dédié aux entreprises technologiques à forte croissance en Europe, et de son indice associé. Deezer – Live the music

Pour les dernières actualités, visitez <https://newsroom-deezer.com/fr/>

Pour les relations avec les investisseurs, visitez <https://www.deezer-investors.com/fr/>

Suivez [DeezerNews sur X](#) et [Deezer sur LinkedIn](#) pour des informations en temps réel.